



Devis et cas de force majeure

Par **lofa38**, le **16/02/2012** à **14:26**

Bonjour,
n'y a t-il personne pour me répondre ?

Par **pat76**, le **16/02/2012** à **15:05**

Bonjour

Pour répondre il faut pouvoir lire la question que vous n'avez pas indiquée?

Par **lofa38**, le **16/02/2012** à **21:29**

mon oncle a signé un devis pour des travaux d'installation de radiateurs électriques. A la signature de ce devis il a versé 2000€, il n'est pas indiqué si ce sont des arrhes ou un acompte.

Malheureusement mon oncle est tombé gravement malade, il a été hospitalisé en cardiologie, et à présent il réside dans une maison de retraite car il ne peut plus rester seul.

Ma question était : peut-il résilier ce devis et récupérer l'argent qu'il a versé.

merci pour votre réponse, car je voudrais envoyer un courrier à cet artisan.

a bientôt